

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240603-DEL_24_05_01-DE

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29.05.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Laëticia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Thibaud RICHARD.

Absents : M. Olivier LAUBRON – excusé.
M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-05-01

MOULIN A HUILE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUX EXPOSANTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée Délibérante la convention de mise à disposition du moulin à huile, propriété de Mme Marion BAUMGARTNER, à la commune définissant les modalités d'un partenariat visant l'ouverture du moulin pour des visites et des expositions à caractère artistique approuvé par décision du Conseil Municipal en date du 11.03.2024.

Puis il expose ce qui suit :

A présent, il conviendrait de définir les règles générales et conditions particulières de mise à disposition du local du moulin à huile aux preneurs. Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention entre les parties dont le projet est joint à la présente.

Il est proposé les contributions financières suivantes à cette mise à disposition :

- Cauton : **200 €**
- Indemnité de mise à disposition :
- ✓ Pour les résidents de la commune de JOUCAS : **75 €** pour une période de 15 jours
- ✓ Pour les non-résidents de la commune de JOUCAS : **150 €** pour une période de 15 jours
- ✓ Associations à but humanitaire : **Gratuit**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du Moulin à Huile passée entre la commune et les utilisateurs précitée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les preneurs.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT

La Secrétaire de Séance,

Muriel PONTET